



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE  
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION  
HYDROLOGIQUE DU  
BASSIN ADOUR-GARONNE**

**Août 2022**

## Synthèse mensuelle au 1<sup>er</sup> septembre 2022

### Une sécheresse exceptionnelle qui se poursuit

La pluviométrie du mois d'août est très hétérogène à l'échelle du bassin Adour-Garonne, mais toujours globalement déficitaire. Après le mois de juillet, il s'agit d'un des mois d'août les plus secs depuis 1959 au niveau national et local (Tarn). L'indicateur sécheresse d'humidité des sols reste également inférieur à la normale.

L'hydraulicité du mois d'août reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La majorité des stations du bassin Adour-Garonne présentent une hydraulicité inférieure à 40 % hormis sur la Garonne où elle est globalement supérieure à 50 %.

Durant le mois d'août, seuls un peu moins de 11 % des points nodaux du bassin présentent des débits moyens journaliers supérieurs aux débits seuils du SDAGE.

La décharge des nappes se poursuit. Contrairement aux deux derniers mois, les niveaux se sont toutefois stabilisés sur 20% des indicateurs ponctuels.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 36,3 % (soit 141,3 Mm<sup>3</sup>). Le niveau des stocks est le plus bas jamais atteint pour un 1<sup>er</sup> septembre.

Au cours du mois d'août 2022, cent-cinquante-et-un arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt-quatre départements. Tous les départements du bassin sont toujours concernés par des arrêtés de restrictions de niveau crise (hormis l'Hérault).

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## Sommaire

Synthèse.....	2	Hydraulicité .....	8
Précipitations mensuelles.....	3	Réserves en eau.....	12
Rapport aux normales des précipitations.....	4	Niveau des eaux souterraines.....	14
Pluies efficaces.....	5	Écosystèmes aquatiques.....	15
Indicateur d'humidité des sols.....	6	Arrêtés de restriction.....	17
Débits journaliers et débits de référence.....	7	Glossaire.....	18



La pluviométrie du mois d'août est très hétérogène à l'échelle du bassin Adour-Garonne, mais globalement plutôt déficitaire, hormis sur la chaîne pyrénéenne. Il s'agit d'un des mois d'août les plus secs depuis 1959 (le plus sec dans le Tarn).

Comme pour le mois précédent, les cumuls de pluie de novembre 2021 à juillet 2022 sont proches de la normale à légèrement déficitaires sur une majorité du bassin mais plus largement déficitaires le long de l'axe Garonne, sur le Gers, ainsi que dans les Landes, la Charente-Maritime et la Lozère.

Conséquence du déficit pluviométrique, l'indicateur sécheresse d'humidité des sols de la troisième décennie d'août est également fortement déficitaire par rapport à la normale. Excepté sur le bassin de la Charente, les sommets pyrénéens et le Pays-Basque où les valeurs se situent autour de la normale, l'indicateur est sec à extrêmement sec sur l'ensemble du bassin.

L'hydraulicité du mois d'août reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. L'axe Garonne présente l'hydraulicité la plus élevée, globalement supérieure à 50 %. Les autres sous-bassins présentent une hydraulicité globalement inférieure à 40 %.

Durant le mois d'août 2022, la situation s'est encore dégradée en termes de nombre de points nodaux et de nombre de jours sur chaque point nodal ne respectant pas les débits de référence sur l'ensemble du bassin. Seuls un peu moins de 11 % des points nodaux du bassin présentent des débits moyens journaliers supérieurs aux débits seuils du SDAGE (25 % en juillet).

En effet, les valeurs du débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur 57 stations (88%), sur 44 stations pour le débit d'alerte renforcée et sur 27 stations pour le débit de crise. Tous les bassins sont concernés par des franchissements de débit de crise.

Malgré la mise en place de restrictions fortes et l'utilisation des ouvrages de réalimentation, les DOE n'ont pas pu être maintenus sur l'ensemble du bassin, l'hydrologie naturelle étant trop contrainte.

A la fin du mois d'août, la situation hydrologique des petits cours d'eau est très préoccupante.

Un écoulement n'est visible que sur 56% des stations ONDE suivies ce mois-ci (et les  $\frac{3}{4}$  de ces stations présentent un écoulement faible voire très faible). Près d'une station ONDE sur deux se trouvent donc dans une situation d'assec ou de rupture d'écoulement, ce qui n'avait encore jamais été observé depuis le déploiement de ce réseau en 2012.

La décharge des nappes se poursuit au mois d'août. Ainsi, le mois se caractérise par des niveaux toujours majoritairement orientés à la baisse. Contrairement aux deux derniers mois, les niveaux se sont toutefois stabilisés sur 20% des indicateurs ponctuels. Cette situation témoigne d'une recharge 2021-2022 globalement déficitaire, car s'étant surtout concentrée sur une période courte, soit les mois de décembre et janvier. Alors que la situation à l'étiage 2021 était favorable suite à deux années plutôt humides, la situation actuelle est la plus défavorable depuis 2017, soit l'année de la mise en place de l'indicateur IPS.

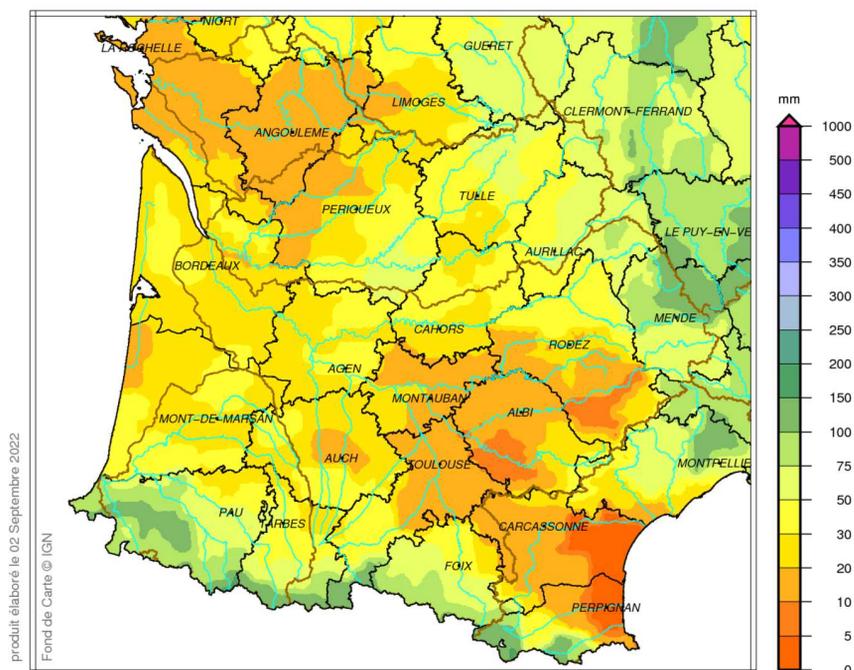
Au 1er septembre 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 36,3 % (soit 141,3 Mm<sup>3</sup>). Au 1er août 2022, il était de 57,7 %. Sur le mois d'août 2022, un peu plus de 83 Mm<sup>3</sup> ont été déstockés depuis les réserves non conventionnées. Toutes ces retenues ont un taux de remplissage inférieur à 70 %.

Sur les réserves conventionnées, le taux de remplissage global au 1er septembre est de 30,6 % soit 53,20 Mm<sup>3</sup>. Au 1er août le taux de remplissage était de 61,2 % soit 101,18 Mm<sup>3</sup>. C'est donc près de 48 Mm<sup>3</sup> qui ont été déstockés durant le mois d'août depuis ces réserves.

Au cours du mois d'août 2022, cent-cinquante-et-un arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt-quatre départements. La prise d'arrêtés de restriction est restée stable au mois d'août par rapport au mois de juillet. Tous les départements du bassin sont toujours concernés par des arrêtés de restrictions de niveau crise (hormis l'Hérault). Au 1er septembre 2022 inclus, cent sept arrêtés de restrictions sont en vigueur sur vingt-six départements. En comparaison, au 1er septembre 2021, seulement cinquante-deux arrêtés de restrictions étaient en vigueur dans vingt-et-un départements.



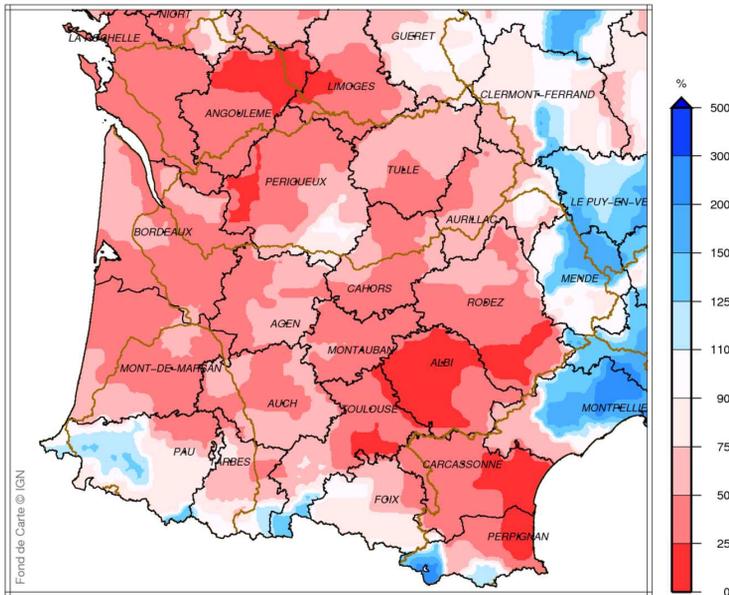
## Bassin Adour-Garonne Cumul de précipitations Août 2022



Au mois d'août 2022, les précipitations ont été hétérogènes. Les cumuls mensuels les plus faibles, entre 5 et 20 mm, se situent dans le bassin de la Charente et sur l'est du bassin. Les pluies les plus fortes, entre 100 et 150 mm, se produisent sur le Pays-Basque, les Pyrénées, dans le Cantal et en Lozère.

## Rapport à la normale des précipitations août 2022

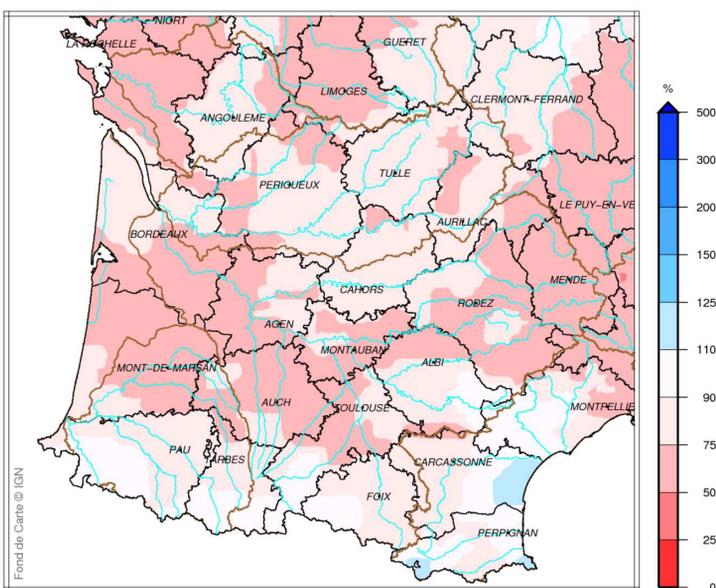
Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Août 2022



Le mois d'août est sec. Dans le Tarn où le déficit pluviométrique dépasse localement 90 %, c'est le mois d'août le plus sec des 60 dernières années. Toutefois, les cumuls mensuels se rapprochent de la normale ou la dépassent par endroits sur le piémont et le relief des Pyrénées ainsi qu'en Lozère.

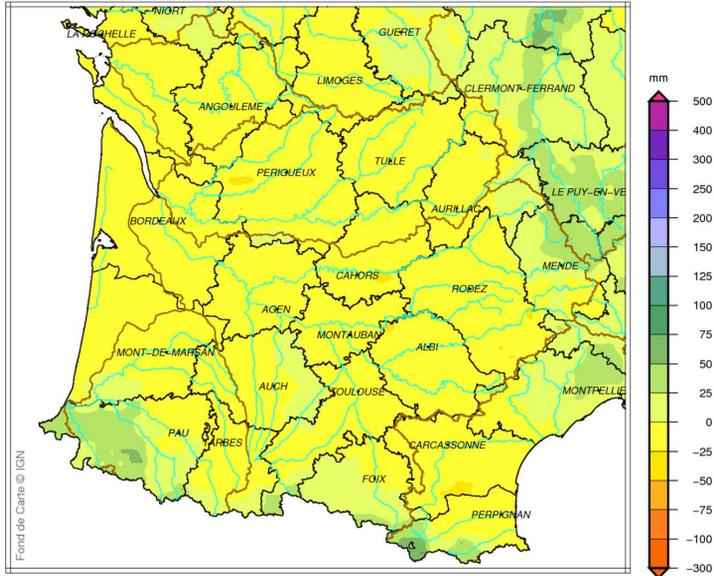
## Rapport à la normale des précipitations de novembre 2021 à août 2022

Bassin Adour-Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de précipitations  
De Novembre 2021 à Août 2022



Les cumuls de pluie de novembre 2021 à août 2022 sont déficitaires de 10 à 30 % (jusqu'à 40 % de déficit en Lozère), sauf sur les Pyrénées et le sud-est du Tarn où ils sont conformes à la normale.

Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Août 2022

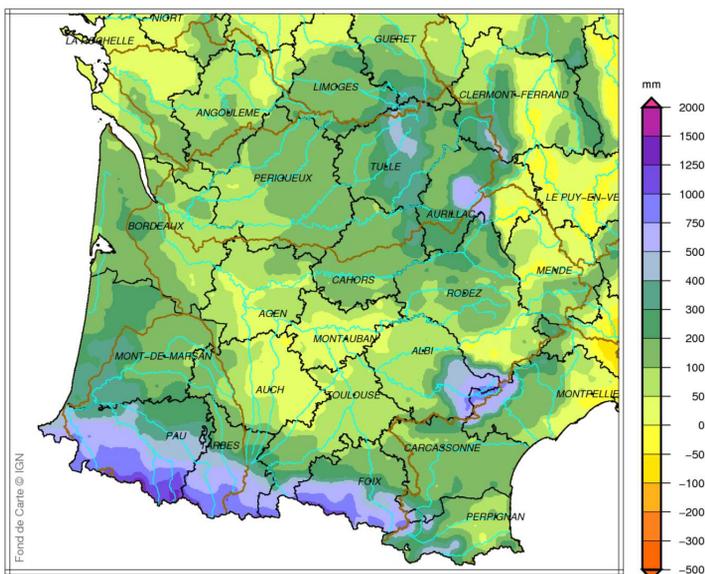


## Pluies efficaces août 2022

Les cumuls mensuels de pluies efficaces sont négatifs (0 à -20 mm), hormis sur les Pyrénées (+10 à +50 mm) et de la Lozère au Cantal (0 à +40 mm).

## Pluies efficaces de novembre 2021 à août 2022

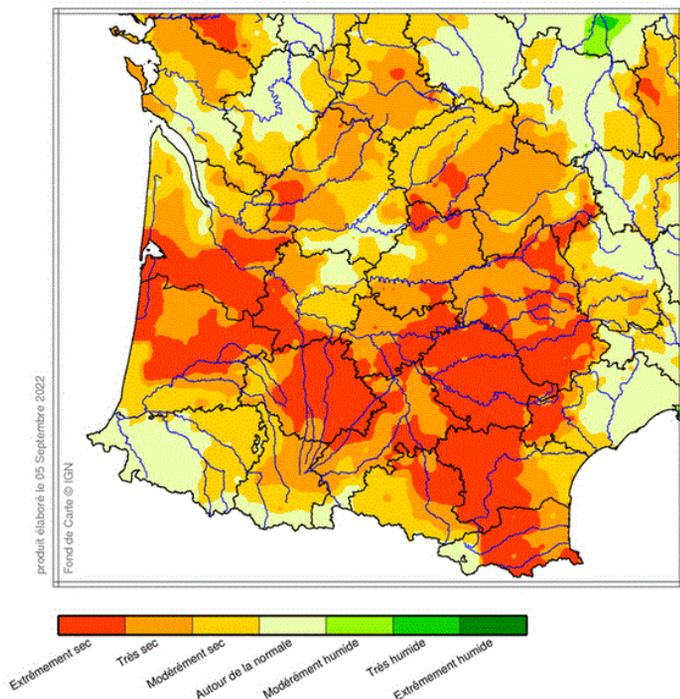
Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
De Novembre 2021 à Août 2022



Depuis novembre 2021, les cumuls de pluies efficaces atteignent tout juste 10 mm sur l'est du Gers, tandis qu'ils dépassent 500 mm sur le piémont pyrénéen, les Monts de Lacaune (81), le Plomb du Cantal, et atteignent jusqu'à 1200 mm sur le relief des Pyrénées.



Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)  
Août 2022 – décade 3



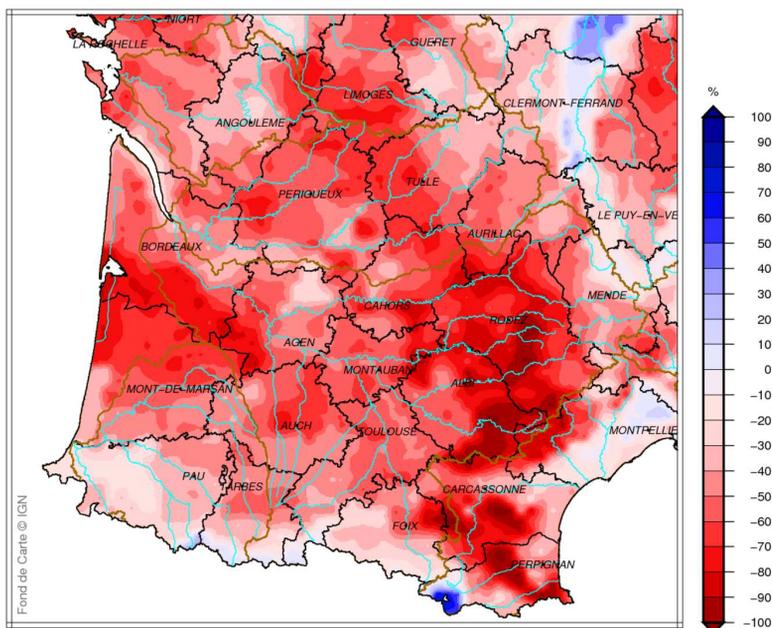
## Indicateur d'humidité des sols pour la 3<sup>ème</sup> décade d'août 2022

L'indicateur sécheresse d'humidité des sols de la troisième décade d'août est plus sec que la normale sur une large majorité du bassin.

Une bande allant du sud Gironde et des Landes au sud de l'Aveyron, en passant par le Lot-et-Garonne, le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, le nord de la Haute-Garonne et de l'Ariège présente un indicateur d'humidité des sols extrêmement sec.



Bassin Adour-Garonne  
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols le 1<sup>er</sup> Septembre 2022

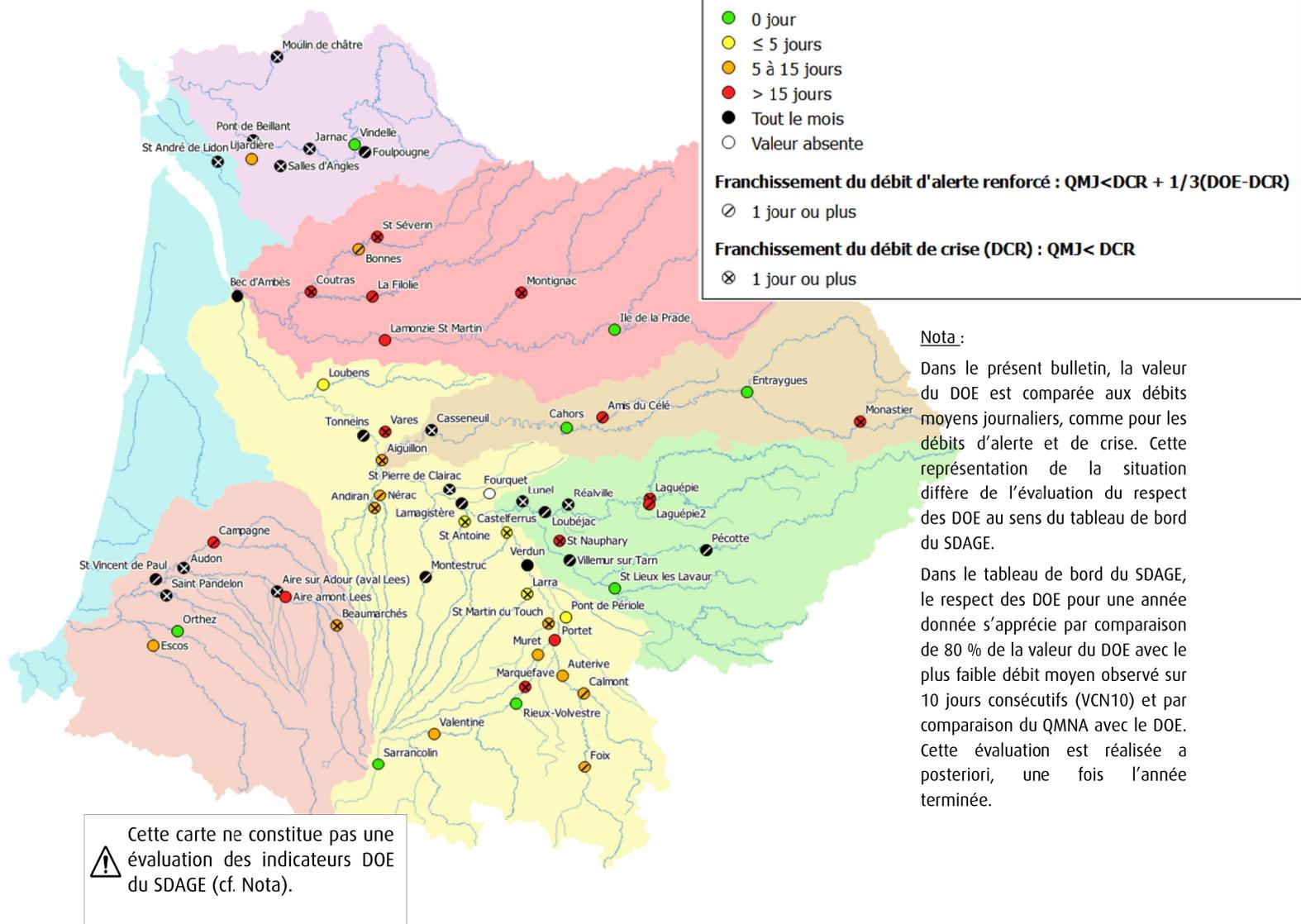


## Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Les sols sont plus secs que la normale sur tout le bassin, hormis sur les Pyrénées-Atlantiques et les sommets pyrénéens.

Ils sont très secs sur la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Gers et extrêmement secs sur l'est du Lot, l'Aveyron, de l'est du Tarn et de l'Ariège jusqu'à l'Aude où l'indice agrégé par département est à son niveau le plus bas (record sec d'un 1<sup>er</sup> septembre sur la période 1959-2022).

## Août 2022



Durant le mois d'août 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur un peu moins de 11 % des points nodaux du bassin.

En effet, les valeurs du débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur 57 stations (88%) et plus précisément entre 1 et 5 jours pour 5 stations, entre 6 et 15 jours sur 14 stations et plus de 15 jours sur 39 stations dont 18 sous le DOE pendant tout le mois.

Les débits d'alerte renforcée ont été franchis au moins un jour dans le mois pour 44 stations et plus précisément entre 1 et 5 jours sur 15 stations, entre 6 et 15 jours sur 9 stations et plus de 15 jours sur 20 stations dont 3 stations sous le DOE pendant tout le mois.

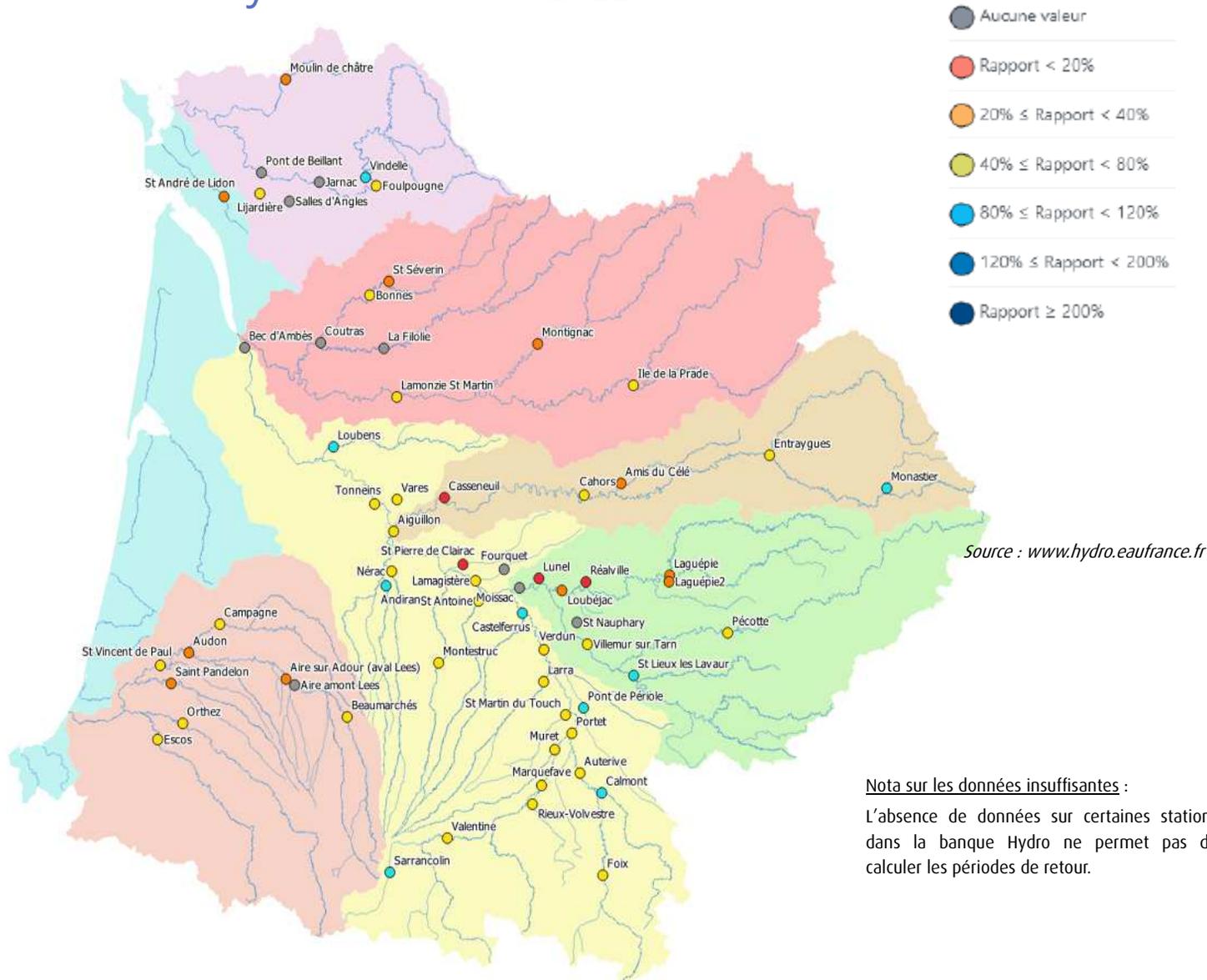
Les débits de crise ont également été franchis sur 27 stations et plus précisément entre 1 et 5 jours sur 18 stations, entre 6 et 15 jours sur 2 stations et plus de 15 jours sur 7 stations.

Par rapport au mois de juillet, la situation s'est encore dégradée en août en termes de nombre de points nodaux et de nombre de jours sur chaque point nodal ne respectant pas les débits de référence sur l'ensemble du bassin.

Ce mois-ci, tous les bassins sont concernés par des franchissements de débit de crise, y compris le bassin de la Dordogne.

Malgré la mise en place de restrictions fortes et l'utilisation des ouvrages de réalimentations, les DOE n'ont pas pu être maintenus sur l'ensemble du bassin, l'hydrologie naturelle étant trop contrainte.

## Hydraullicité - Août 2022



**Nota sur les données insuffisantes :**

L'absence de données sur certaines stations dans la banque Hydro ne permet pas de calculer les périodes de retour.

L'hydraullicité du mois d'août reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La majorité des stations du bassin présente une hydraullicité inférieure à 80 % du débit moyen mensuel interannuel.

Les stations les plus déficitaires présentant une hydraullicité inférieure à 20 % restent celles du Lemboulas à Lunel et de la Lère à Réalville. S'ajoute ce mois-ci la Lède à Casseneuil et la Séoune à Saint Pierre de Clairac

Le bassin de la Garonne est celui qui présente le plus de stations excédentaires ou proches de la normale : la Gimone à Castelferrus, la Neste d'Aure à Sarrancolin, l'Hers Mort au Pont de Périole, le Dropt à Loubens, l'Osse à Andiran, l'Hers Vif à Calmont.

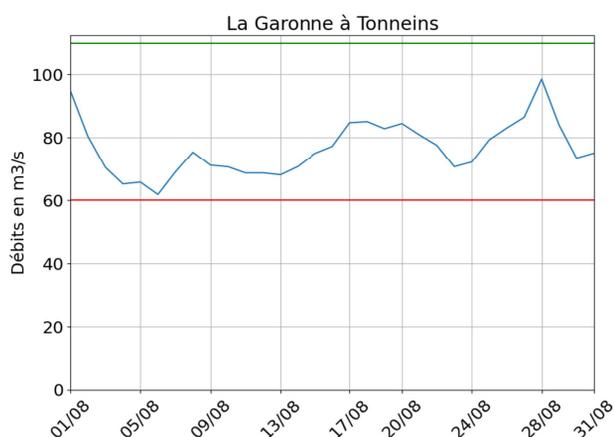
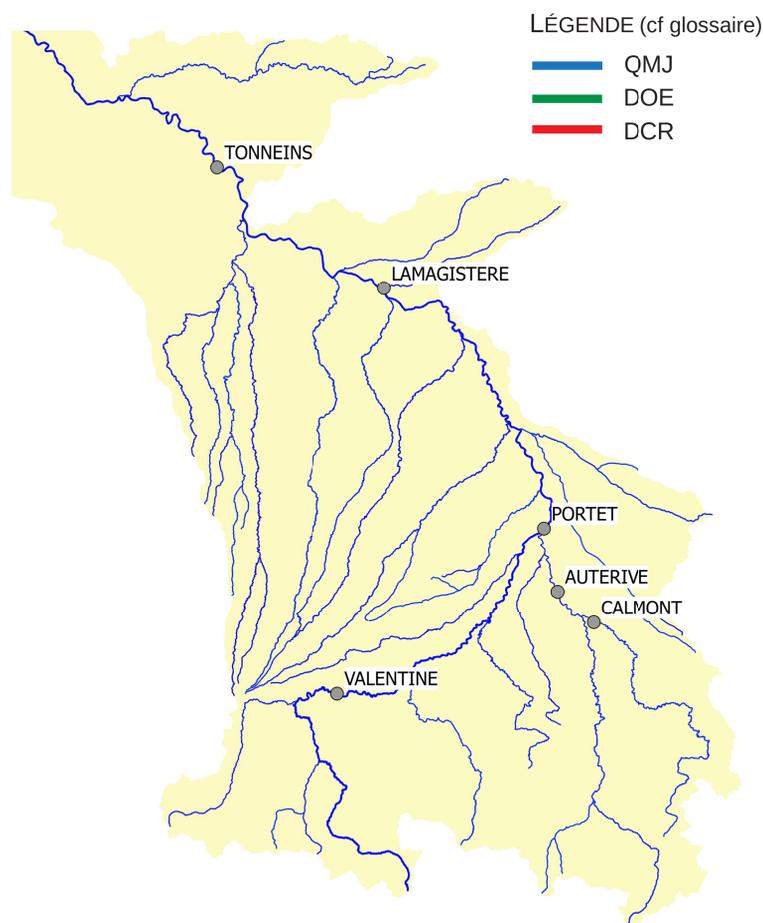
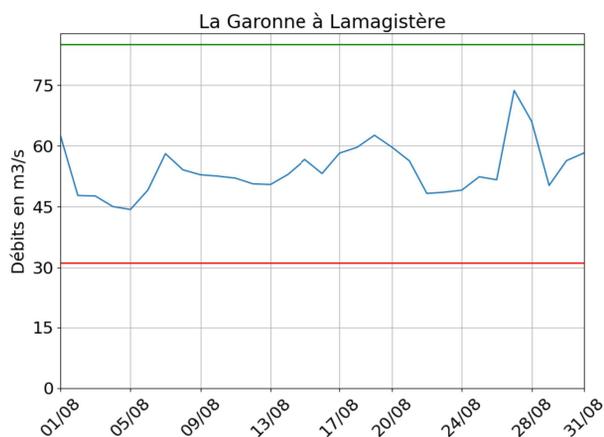
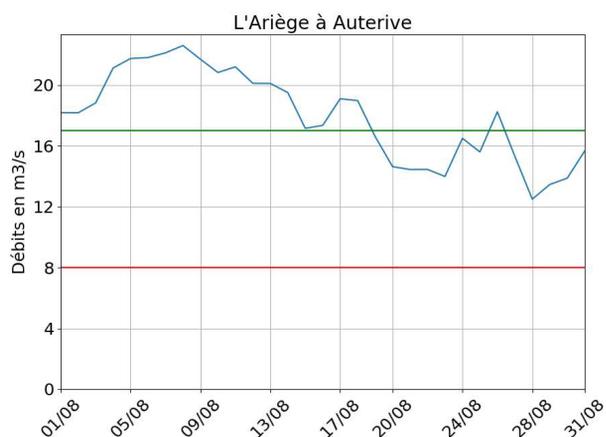
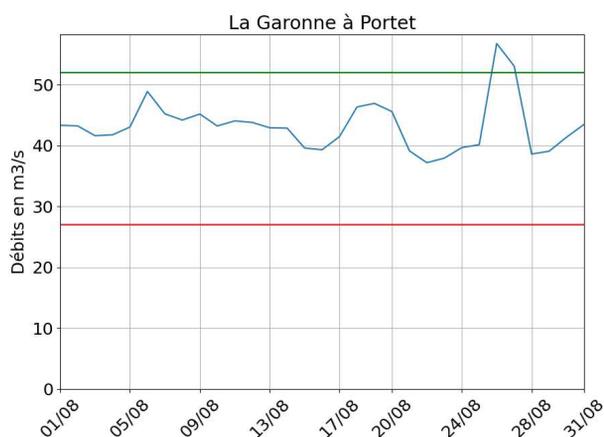
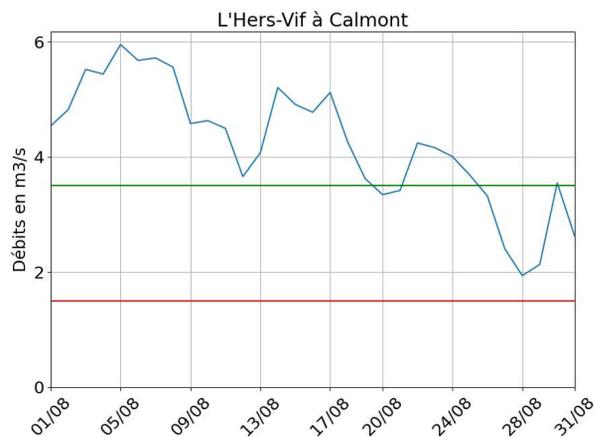
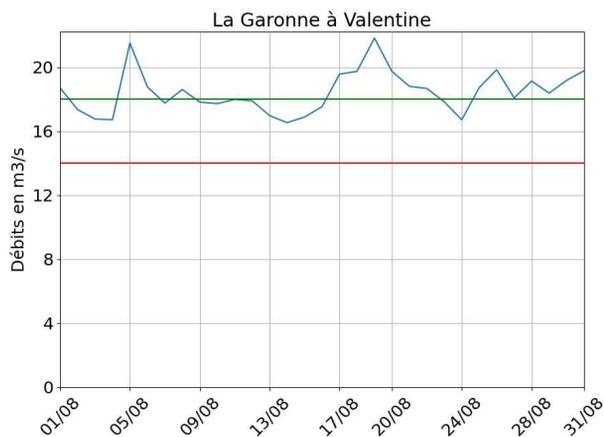
On trouve ensuite la Colagne à Monastier sur le bassin du Lot, l'Agout à Saint Lieu les Lavarur sur le bassin du Tarn et la Charente à Vindelle sur le bassin de la Charente qui présentent une hydraullicité excédentaire.

### Zoom sur la CNPE de Golfech

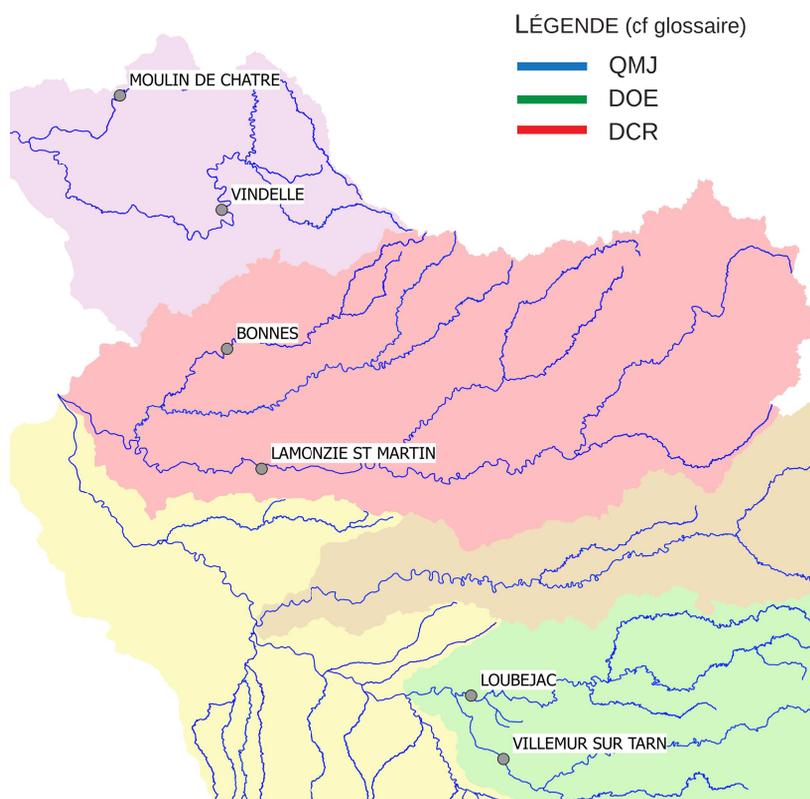
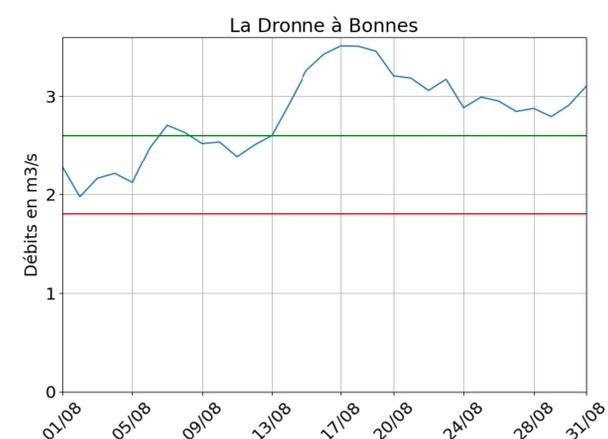
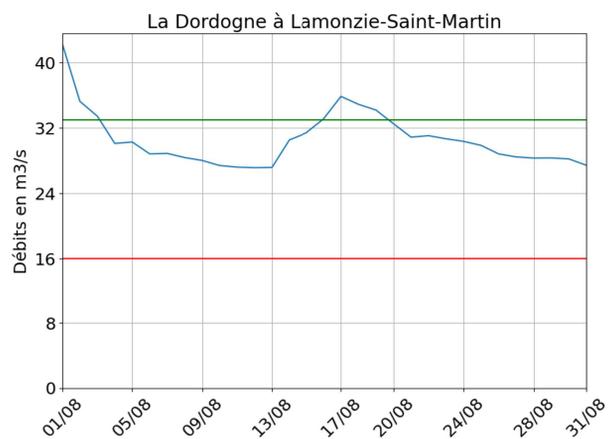
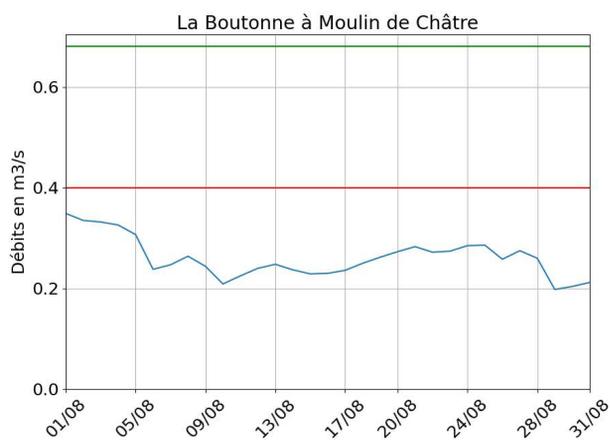
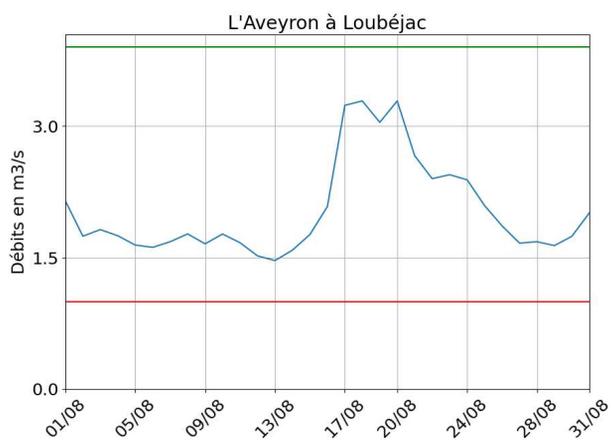
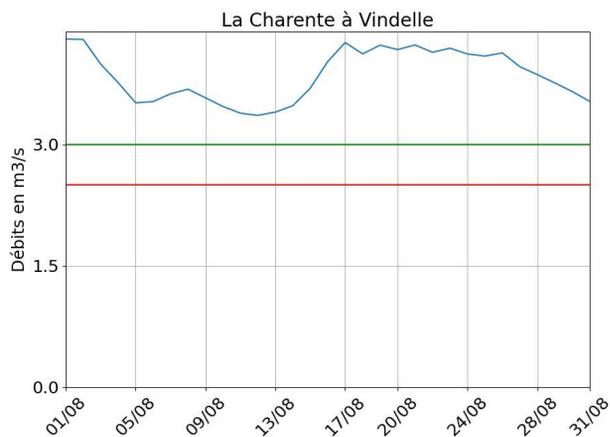
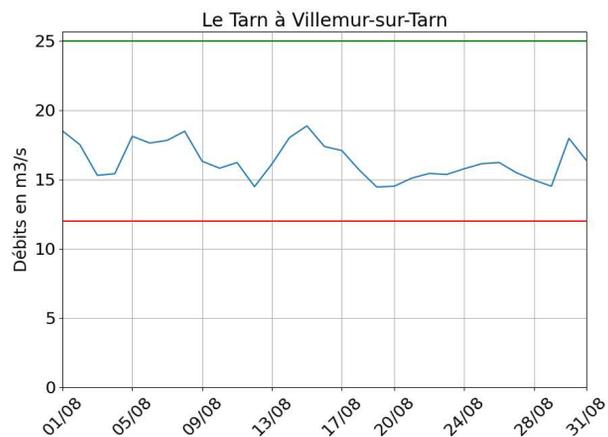
Depuis le mois de juillet 2022, les différents épisodes de fortes chaleurs associés à des faibles débits de la Garonne ont conduit au réchauffement de l'eau de la Garonne utilisée pour le refroidissement des eaux de la centrale nucléaire de Golfech.

La centrale de Golfech est donc entrée en situation climatique exceptionnelle et nécessitant des réalimentations ainsi que des suivis biologiques renforcés (température de l'eau de la Garonne calculée en aval des rejets après mélange supérieure à 29°C), deux jours en juillet (20 et 21) puis deux jours en août (12 et 13).

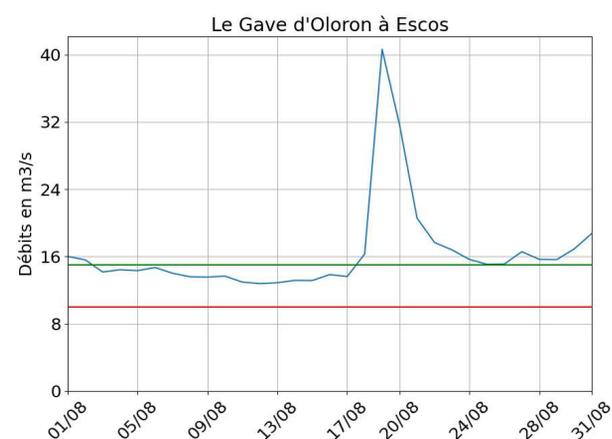
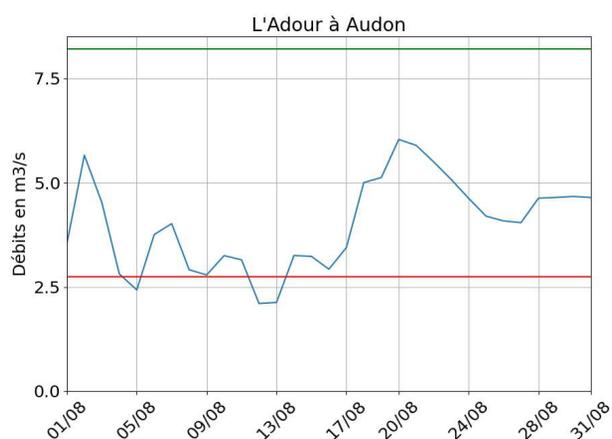
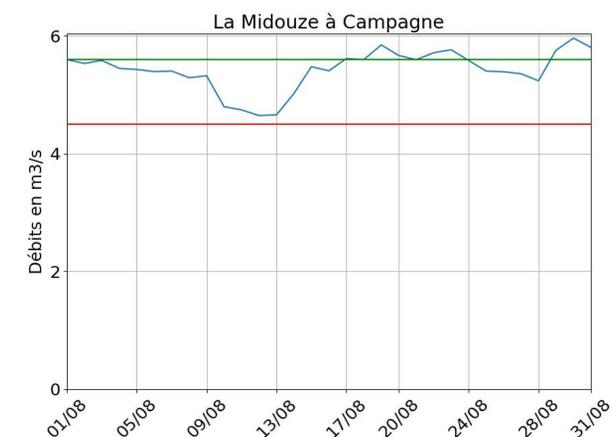
# Débits journaliers – Axe Garonne



# Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

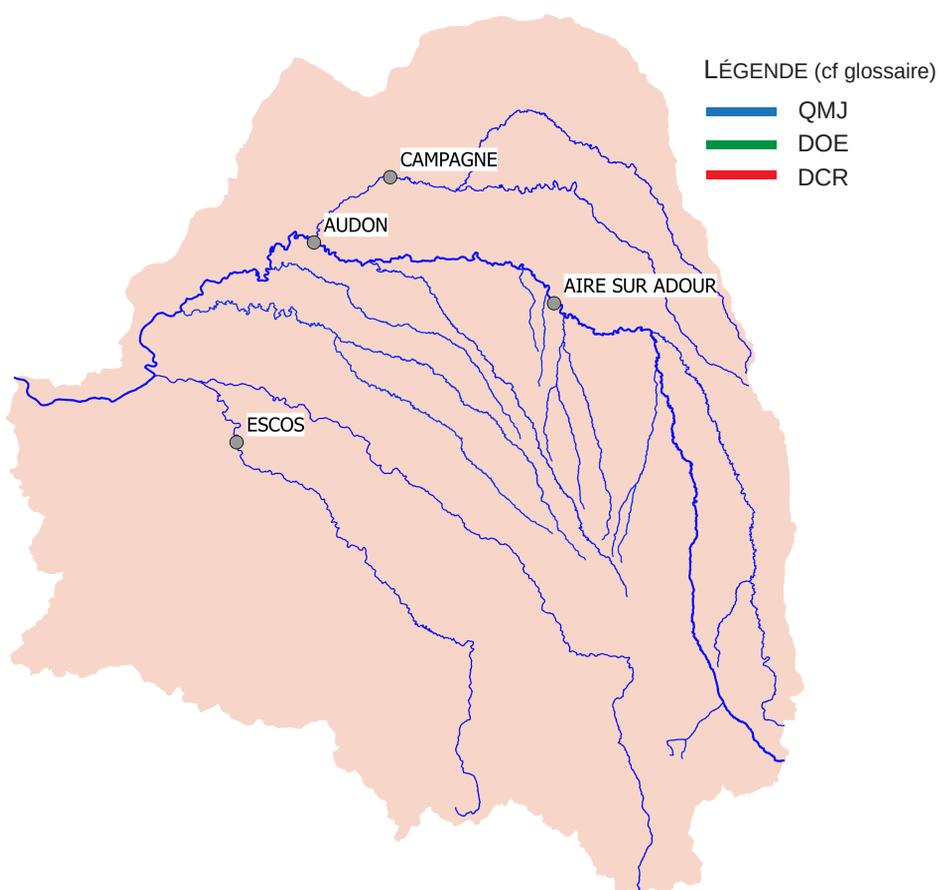


## Débits journaliers – Axe Adour



### Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



## Taux de remplissage des barrages au 1<sup>er</sup> septembre 2022



### Nota sur les données utilisées :

Seules les retenues de plus de 1,5 Mm<sup>3</sup> sont prises en compte dans le présent bilan.

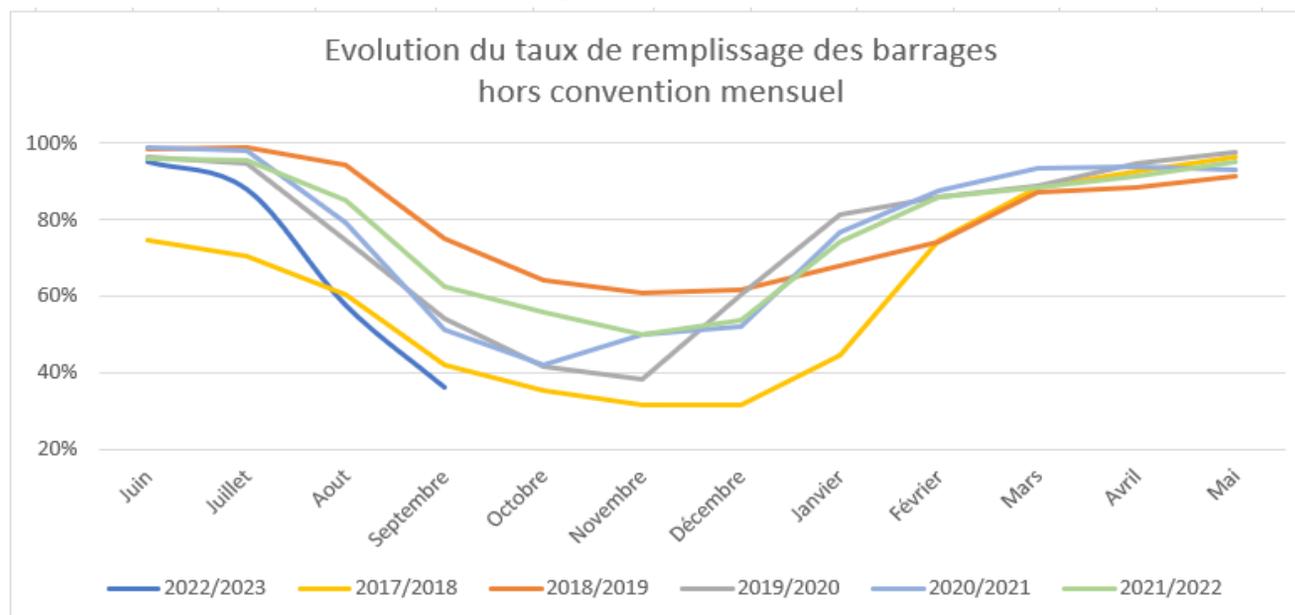
Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 36,3 % (soit 141,3 Mm<sup>3</sup>) contre 62,6 % à la même période en 2021. Au 1<sup>er</sup> août 2022, il était de 57,7 %. Sur le mois d'août 2022, un peu plus de 83 Mm<sup>3</sup> ont été déstockés depuis les réserves non conventionnées. Toutes ces retenues ont un taux de remplissage inférieur à 70 %, quarante-et-une ont un remplissage inférieur à 60 %, trente-trois un remplissage inférieur à 40 % et douze un remplissage inférieur à 20 %.

Sur les réserves conventionnées, le taux de remplissage global au 1<sup>er</sup> septembre est de 30,6 % soit 53,20 Mm<sup>3</sup>. Au 1<sup>er</sup> août le taux de remplissage était de 61,2 % soit 101,18 Mm<sup>3</sup>. C'est donc près de 48 Mm<sup>3</sup> qui ont été déstockés durant le mois d'août depuis ces réserves.

Parmi elles, au 1<sup>er</sup> septembre, sept présentent un taux de remplissage inférieur à 80 %. Le lac d'Oo est la seule réserve présentant un taux de remplissage supérieur (81,9 %) et son utilisation a exceptionnellement débuté le 15 août (habituellement le 1<sup>er</sup> septembre). La réserve de Gréziolles s'est tarie le 8 août alors que celles de Thuriès (3,6%) et des Saint-Peyres (8%) présentent des taux de remplissages très faibles (< 10 %).

Les mesures de restrictions sont restées en vigueur sur tout le bassin Adour-Garonne tout le mois d'août afin d'adapter les usages à la situation et de gérer avec prudence les lâchers des réserves encore disponibles. Les stocks restant sont gérés au plus juste afin d'assurer les réalimentations nécessaires aux besoins prioritaires jusqu'à l'automne si-nécessaire (des tensions se font notamment ressentir sur la Garonne, le Tarn, l'Adour ou encore le Système Neste).

## Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention



La vitesse de destockage du mois d'août 2022 est similaire aux années précédentes, grâce aux mesures de restrictions fortes mises en place, ainsi qu'aux quelques pluies de la mi-août. Cependant, le taux de remplissage au 1<sup>er</sup> septembre n'a jamais été aussi faible.

## Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1<sup>er</sup> septembre 2022

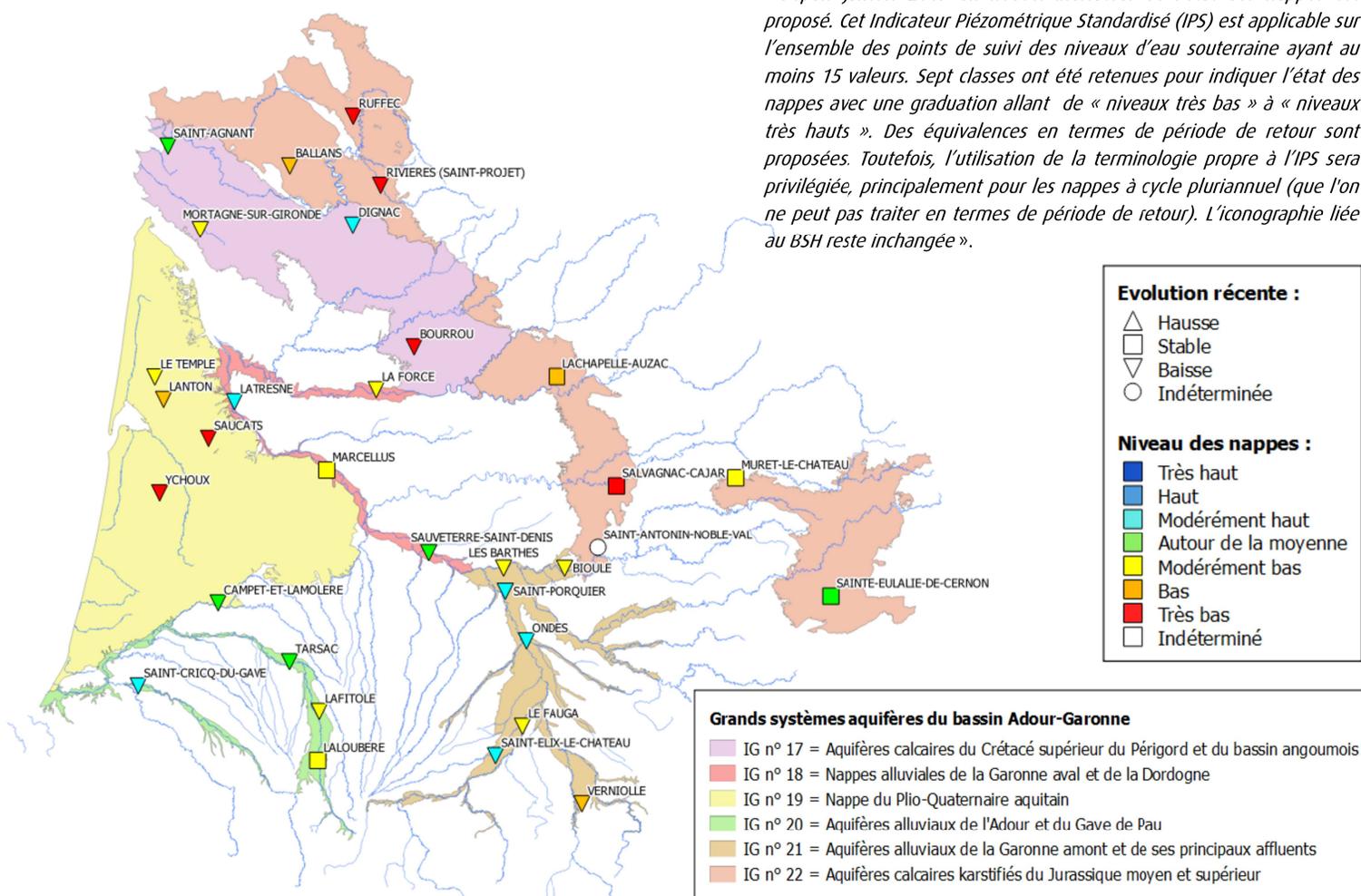
Sous-bassin	Taux de remplissage 1er septembre 2022 (%)	Taux de remplissage 1er septembre 2021 (%)	Taux de remplissage 1er août 2022 (%)
Adour	21,8%	39,1	46,3
Charente	28,1%	35,3	64,1
Dordogne	50,1%	85,9	89,1
Garonne	39,7%	58,7	61,2
Lot	69,0%	86,0	80,6
Système Neste	31,3%	40,3	51,3
Tarn-Aveyron	45,5%	55,7	63,0
<b>Total non conventionné</b>	<b>36,3%</b>	<b>51,1</b>	<b>57,7</b>
<b>Total conventionné</b>	<b>30,6%</b>	<b>47,6</b>	<b>61,2</b>

La majorité des bassins présentent un taux de remplissage moyen des retenues non conventionnées inférieur ou proche de 50 %, exceptés celui du Lot (69 %). Les bassins présentant les taux de remplissage des retenues non conventionnées les plus faibles sont ceux de l'Adour (21,8 %) et de la Charente (28,1 %). En 2021 à la même période, les taux de remplissage étaient supérieurs à 50 % sur l'ensemble des bassins.

## Août 2022

**Nota :**

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».



Au mois d'août, la décharge des nappes s'est donc globalement poursuivie. Ainsi, le mois se caractérise par des niveaux toujours majoritairement orientés à la baisse. Contrairement aux deux derniers mois, les niveaux se sont toutefois stabilisés sur 20% des indicateurs ponctuels.

En matière d'IPS, le déficit de pluviométrie printanière s'est traduit par une décharge plus rapide que la normale et donc des indices IPS qui ont baissé en mai et juin. En août comme en juillet, on ne constate pas de nouvelle baisse des indices IPS à l'échelle du bassin. Ainsi, 60 % des indicateurs voient leur IPS se maintenir et la même proportion d'indicateurs (20 %) voit son IPS augmenter ou baisser, d'une seule classe dans la quasi-totalité des cas, un seul indicateur voyant son IPS baisser de 2 classes.

Cela s'explique par le fait que les précipitations estivales, peu nombreuses et associées à des événements orageux, contribuent rarement à recharger les nappes. Dans le cas des augmentations d'IPS, elle compense le plus souvent une baisse d'une classe enregistrée en juillet ou en juin.

La tendance des mois précédents, avec une majorité d'indicateurs présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est confirmée en août (65%), une situation qui n'était plus constatée dans le bassin depuis le début d'automne 2019. Le mois d'août est très semblable au mois de juillet avec une absence de niveaux hauts ou très hauts, 35 % de niveaux supérieurs à la moyenne, 32% de niveaux modérément bas, 32% de niveaux bas ou très bas.

Cette situation témoigne d'une recharge 2021-2022 globalement déficitaire, car s'étant surtout concentrée sur une période courte, soit les mois de décembre et janvier. Alors que la situation à l'étiage 2021 était favorable suite à deux années plutôt humides, la situation actuelle est la plus défavorable depuis 2017, soit l'année de la mise en place de l'indicateur IPS. En août 2017, la situation était même un peu moins critique, suite à un mois de juillet localement très pluvieux ayant permis une recharge ponctuelle dans certains secteurs.

**Rappel:** l'objectif de la contribution OFB au BSH (bulletin de suivi hydrologique) de bassin des DREAL est de mettre à disposition d'une part, les observations collectées dans le cadre de l'observatoire national des étiages (ONDE) qui vise à apporter de l'information sur l'évolution quantitative des ressources en eau sur des secteurs où il n'existe actuellement pas de réseaux de suivi et d'autre part, les conséquences des conditions hydro-climatiques remarquables sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 3 modalités de perturbations d'écoulement :

- écoulement visible : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- écoulement non visible : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais où le débit est nul,
- assec : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

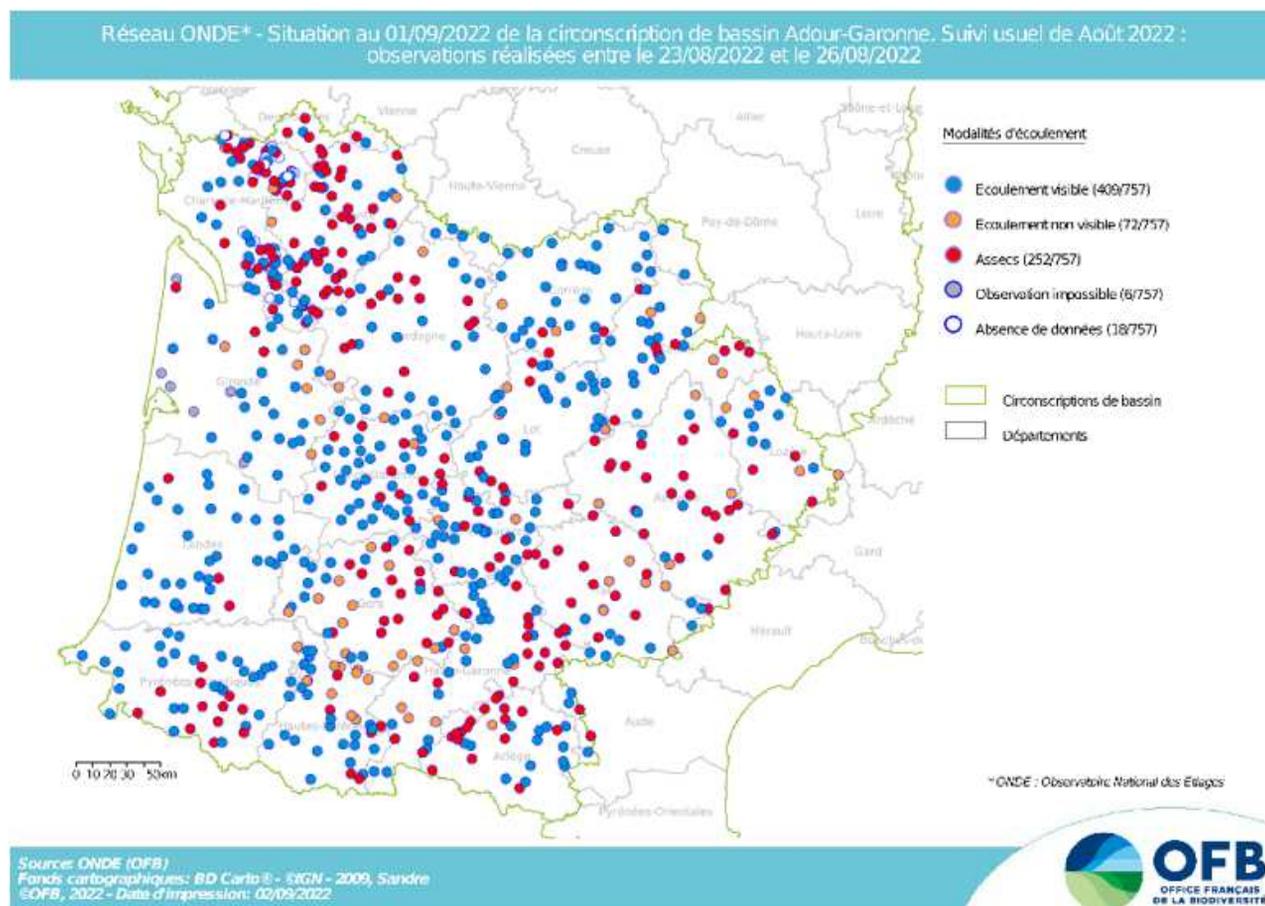
Nota : le suivi assuré mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, est réalisé au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours.

Durant le mois d'août, les écoulements des cours d'eau ont subi l'impact d'une nouvelle vague de chaleur et de l'absence de précipitations significatives (même si quelques orages localisés ont été enregistrés sur le bassin de la Dordogne ou encore sur les Pyrénées en fin de mois). On observe donc une poursuite de la dégradation de l'état hydrologique général des cours d'eau en tête de bassin.

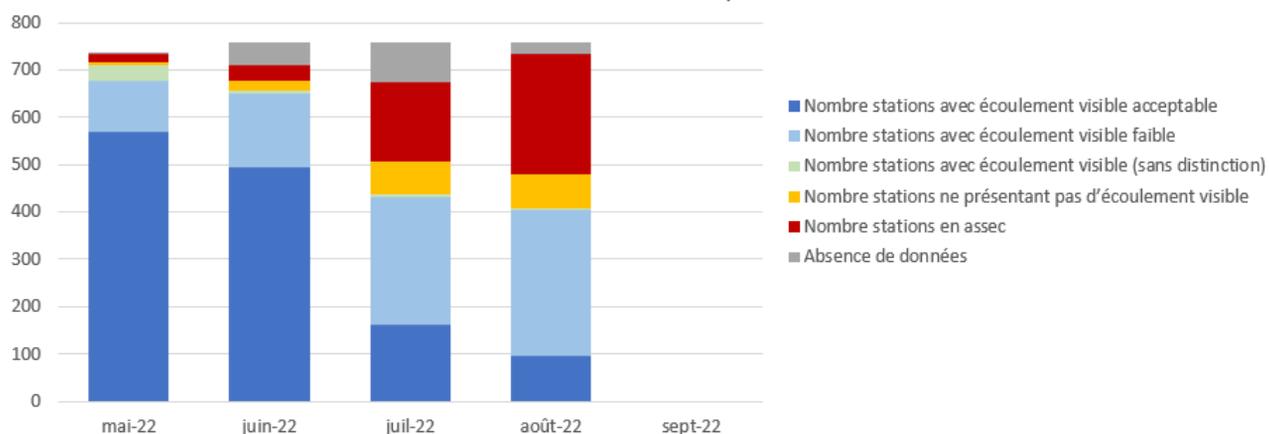
En comparant les résultats des observations des écoulements de ce mois d'août avec ceux des dix dernières années à la même époque, il apparaît que la situation hydrologique d'août 2022 est la plus impactante pour les milieux aquatiques, et pour la ressource en eau superficielle d'une manière générale.

En effet, le nombre de stations ONDE en rupture d'écoulement est au-dessus de la valeur moyenne observée depuis 2012 (année de déploiement national du réseau ONDE), et le nombre de station en situation d'assec, quant à lui, constitue un nouveau maximum de référence.

## Août 2022



## Etat des stations ONDE du bassin Adour-Garonne par mois



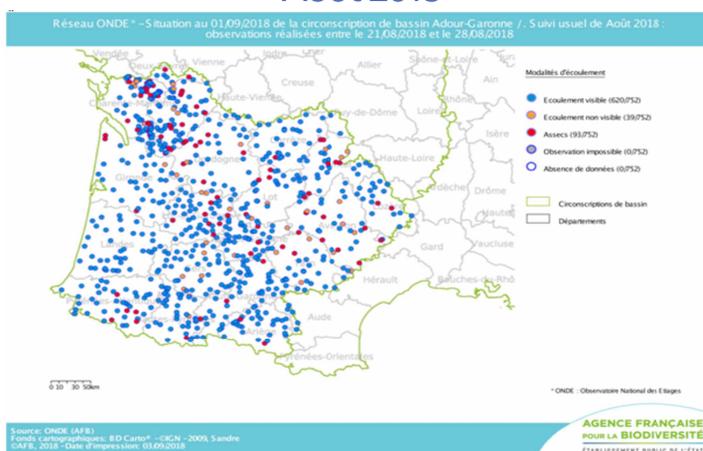
A la fin du mois d'août, la situation hydrologique des petits cours d'eau est très préoccupante. Un écoulement n'est visible plus que sur 56% des stations ONDE suivies ce mois-ci (et les ¾ de ces stations présentent un écoulement faible voire très faible).

Près d'une station ONDE sur deux se trouvent donc dans une situation d'assec ou de rupture d'écoulement, ce qui n'avait encore jamais été observé depuis le déploiement de ce réseau.

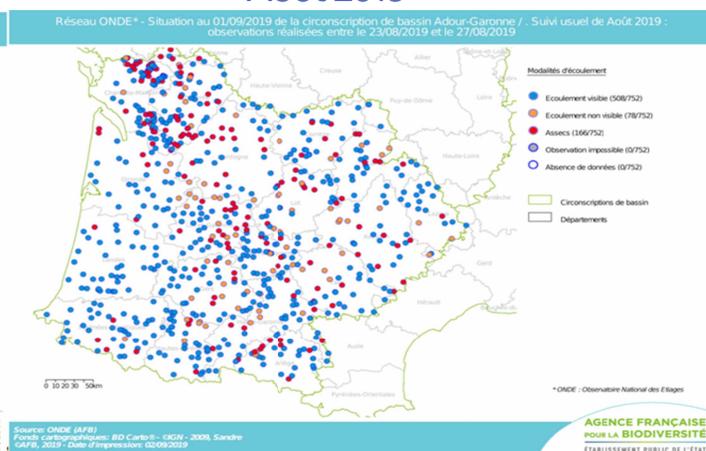
Comme évoqué précédemment, les écoulements ont encore évolué à la baisse par rapport au mois dernier.

## Comparaison interannuelle des situations à la même période

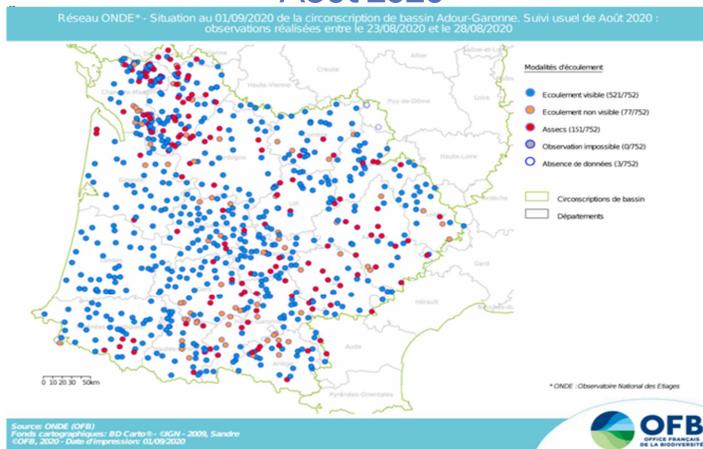
### Août 2018



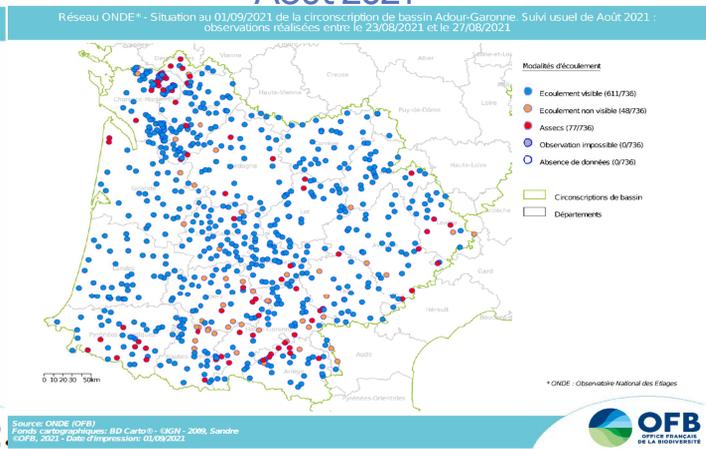
### Août 2019

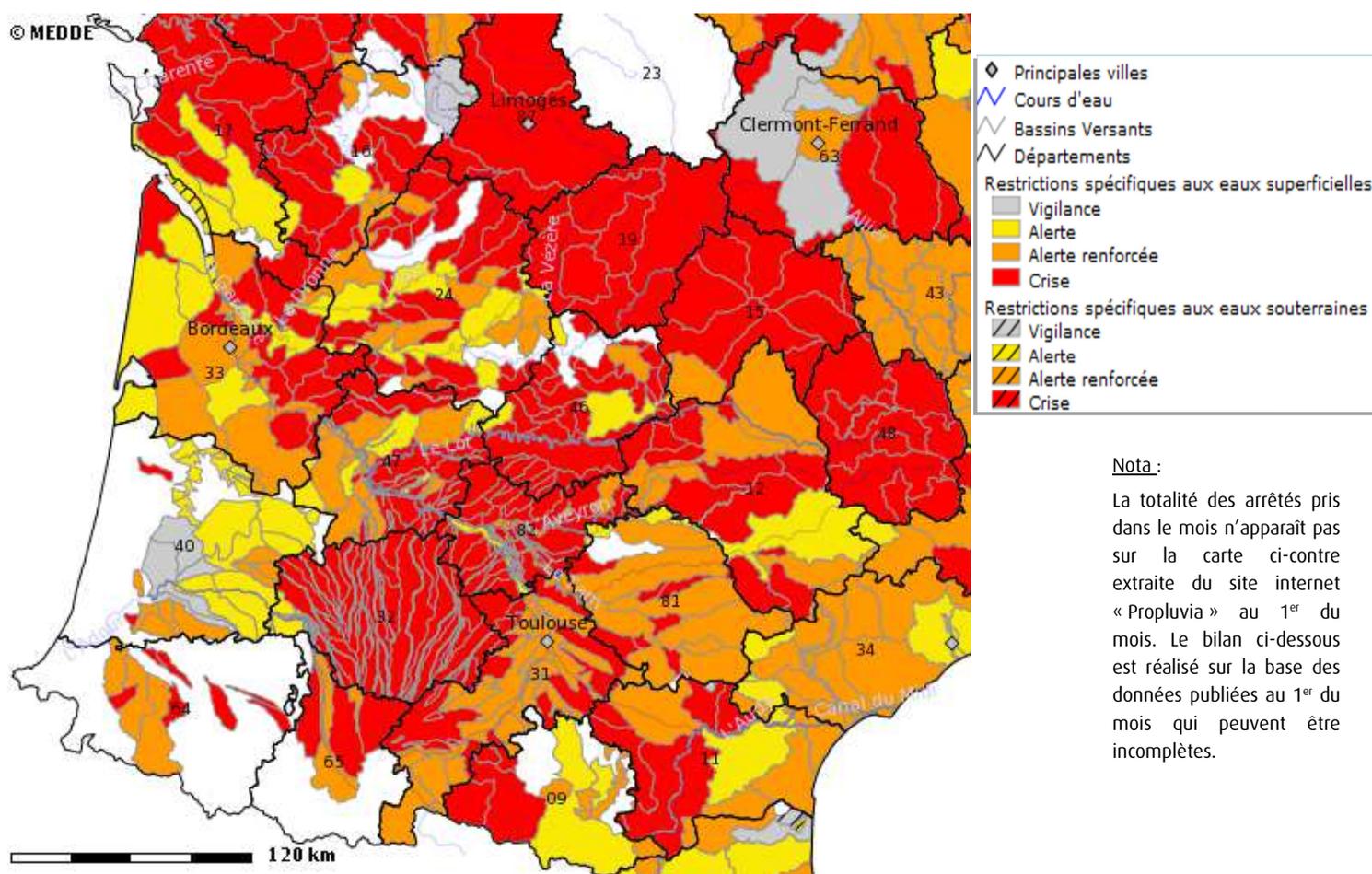


### Août 2020



### Août 2021



Situation au 1<sup>er</sup> septembre 2022

Au cours du mois d'août 2022, cent-cinquante-et-un arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt-quatre départements. La prise d'arrêtés de restrictions est restée stable au mois d'août par rapport au mois de juillet. Tous les départements du bassin sont toujours concernés par des arrêtés de restrictions de niveau crise (hormis l'Hérault).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022 inclus, cent sept arrêtés de restrictions sont en vigueur sur vingt-six départements :

- Trois de niveau maximum vigilance dont deux dans les Landes et un en Charente,
- Huit de niveau maximum alerte dont un dans le Gard, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et le Tarn et quatre dans les Landes,
- Vingt-deux de niveau maximum alerte renforcée dont un en Charente-Maritime, dans le Gers, dans l'Hérault, dans les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne et la Vienne, deux en Deux-Sèvres, quatre dans les Landes et le Tarn, et six dans les Pyrénées-Atlantiques,
- Soixante-treize de niveau maximum crise dont un dans l'Aude, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Gironde, la Haute-Garonne, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Lozère, le Puy-de-Dôme, les Deux-Sèvres, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Vienne, deux en Ariège et en Dordogne, trois dans les Hautes-Pyrénées, cinq en Charente et Charente-Maritime, sept dans le Gers, huit dans le Tarn, dix en Pyrénées-Atlantiques et dix-sept dans les Landes.

Au mois d'août 2022, cent-dix-neuf arrêtés de restrictions ont été abrogés, principalement pour un renforcement ou un élargissement des mesures de restrictions.

Les tensions liées à l'eau potable se sont poursuivies sur le mois d'août et les arrêtés de restrictions intégrant des limitations sur les usages du réseau d'eau potable se sont durcis durant le mois d'août.

En comparaison, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, seulement cinquante-deux arrêtés de restrictions étaient en vigueur dans vingt-et-un départements.

<b>QMJ</b>	Débit moyen journalier exprimé en m <sup>3</sup> /s.
<b>VCN10</b>	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
<b>Période de retour</b>	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
<b>DOE</b>	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
<b>QA</b>	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>QAR</b>	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$ . Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>DCR</b>	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
<b>Evapotranspiration</b>	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
<b>Pluie efficace</b>	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
<b>Indicateurs globaux Indicateurs ponctuels</b>	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières  
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9